



CONDITIONS GENERALES DE VENTE INTERNET

POUR LES TITRES DE TRANSPORT, VENDUS PAR LA SAGETS, UTILISABLES SUR LES REMONTEES MECANIQUES DES DOMAINES LES GETS/MORZINE ET PORTES DU SOLEIL.

La SAGETS, Société d'Economie Mixte (SEM) est inscrite depuis le 23/11/1990 au Registre du Tribunal de Commerce d'Annecy sous le n° RCS : B 379 926 025 – capital social de 944 452 €.

Son siège social est situé Maison des Gets / BP 28 / F-74260 LES GETS.

Tel: 04.50.75.80.99 Fax: 04.50.75.88.33 Email: info@sagets.fr

N° SIRET = 379 926 025 00014 – code APE = 4939C – n° TVA = FR 543 799 260 25 – IBAN+RIB : (FR76)10096185310002332900153 – BIC : CMCIFRPP

Les présentes conditions concernent la vente en ligne sur le site Internet <http://www.sagets.fr>, de titres de transport pour l'utilisation des remontées mécaniques des domaines Les Gets/Morzine et Portes du Soleil.

L'hébergeur du site est l'Agence Booba – 660 chemin des Fourches – F 73000 Sonnaz – 33(0)4 79 71 99 10 – info@booba.fr – Directeur de la Publication : Laurent Julliot.

Article 1

Les titres vendus sur une base forfaitaire sont précisés dans la rubrique « forfait » - « tarifs forfaits ».

La durée de l'abonnement et le domaine skiable couvert par celui-ci différencient les titres de transport au niveau de leur tarif. Les présentes conditions s'appliquent en complément des Conditions Générales de Vente affichées sur site (en caisses). L'affichage de ces Conditions Générales de Vente entraîne le fait que l'acheteur y adhère de façon entière et sans réserve. [Voir les Conditions Générales de Vente](#)

Article 2 : Prix

Les prix des forfaits sont indiqués Toutes Taxes Comprises (TTC) en euros.

Ils ont une valeur contractuelle.

Article 3 : Support « Mains libres »

Le support « Mains libres » est obligatoire pour tout achat sur Internet (possibilité d'achat sur support gratuit code barre uniquement en caisses). Le prix est de 3€. Ce support est rechargeable et non remboursable.

Le support est offert pour tout forfait d'un montant supérieur à 200€.

Le contrôle s'opère en passant entre les antennes prévues à cet effet.

Article 4 : Conditions d'utilisation des forfaits

Le titre de transport délivré est strictement personnel : il est incessible et non-transmissible.

La durée de validité du titre de transport n'est pas indiquée sur le support mais sur le récapitulatif de commande Internet. Il donne droit pendant la durée de sa validité à la libre circulation sur les remontées mécaniques en service du domaine skiable correspondant à la zone de validité du forfait.

L'utilisateur doit être porteur de son titre de transport durant tout le trajet de l'aire de départ à l'aire d'arrivée de la remontée mécanique. L'absence de titre de transport ou l'usage d'un titre de transport non conforme ou falsifié est passible d'une indemnité forfaitaire de cinq fois la valeur du titre concerné conformément à la législation en vigueur (Loi n° 85-1407 du 30 décembre 1985). Le forfait pourra être bloqué en cas de fraude.

Tout enfant de moins de 5 ans doit être accompagné et nous ne délivrerons pas de forfait.

Retrait du titre de transport

Le titre de transport peut être retiré par un contrôleur assermenté au contrevenant dans les 3 cas suivants :

- pour rapporter la preuve d'un délit (faux, escroquerie...) à fournir à l'appui d'une plainte auprès de la Gendarmerie,
- pour rapporter la justification d'une contravention (usage d'un titre de transport non conforme),
- pour restituer le titre de transport auprès de son véritable propriétaire.

Article 5 : Perte ou vol du titre de transport :

En cas de perte ou de vol, seuls les forfaits sur support mains libres peuvent faire l'objet de la délivrance d'un duplicata sur présentation du justificatif de commande mentionnant le numéro Internet, avec application de frais administratifs de 10 € + 3 € pour le remplacement du support mains libres et d'une journée de carence. Les forfaits d'une durée inférieure à trois jours ne seront pas remplacés. Les forfaits retrouvés sont recueillis par un service central (Caisse des remontées mécaniques qui est située à la maison des Gets Tél. : 04 50 75 80 99). La délivrance des duplicatas se fait à la caisse intérieure de la Maison des Gets. Aucun forfait ne sera remboursé.

Article 6 : Dédommagement en cas d'interruption du service :

Les interruptions partielles de service pour cause de tempête ou de maintenance ne donnent droit à aucune compensation. Seul l'arrêt de plus de 90% des installations auxquelles le titre de transport donne accès et à partir d'une journée complète donnera droit à un dédommagement calculé en fin de séjour et qui sera égal à la différence entre le prix payé par le client et les journées utilisées par l'utilisateur multipliées par le tarif de base.

L'utilisateur ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant cette indemnisation forfaitaire.

Article 7 : Dédommagement en cas de maladie, accident ou motif personnel

Il ne sera procédé à aucun remboursement des titres de transport pour accident, maladie ou toute autre cause personnelle quelle que soit la durée du forfait. Un service d'assurance peut couvrir ce risque : cf. article 9.

Article 8 : Commande et exécution de la commande

La commande se fait exclusivement en ligne sur Internet en utilisant le site www.skipass-lesgets.com.

La commande doit être effectuée au minimum :

- pour une 1^{ère} commande : 3 jours avant le premier jour de validité du forfait.
- pour un rechargement : 1 heure avant le début de validité du forfait.

La commande fait l'objet d'une confirmation par un email adressé à l'acheteur dans sa boîte aux lettres électroniques qui mentionne :

- Le numéro de commande,
- Les coordonnées de l'acheteur,
- Le détail de la commande : domaine / durée de validité / catégorie de personnes / date de 1^{er} jour de ski / prix / numéro de vente Internet,
- Le lieu de retrait des forfaits,
- Que « le droit de rétractation ne s'applique pas à la vente à distance de titres de transport. Commercialement, la SAGETS s'engage à annuler une commande durant les 7 jours qui suivent la commande pour les forfaits de 3 jours et plus. Pour faire jouer cet avantage, il suffit d'envoyer un mail à commandes@sagets.fr »

Le paiement est immédiat et se fait par carte bancaire. Les données enregistrées par le système de paiement par carte bancaire en ligne « Cyberplus Paiement » des Banques Populaires constituent la preuve des transactions financières. Le refus débit du compte bancaire de l'acheteur par sa banque entraîne l'annulation du processus de commande.

Article 9 : Disponibilité et délivrance des titres de transport (pour une 1^{ère} commande)

Le ou les titres de transport doivent être retirés auprès du lieu de retrait indiqué sur le récapitulatif de la commande.

La délivrance des titres de transport donne lieu à un processus d'identification et d'authentification. L'acheteur devra se doter, pour le retrait de tout moyen pouvant prouver son identité, le cas échéant son âge et son lien de parenté. Le processus d'authentification comporte la présentation par l'acheteur du mail de confirmation de la commande ou de la carte de crédit utilisée pour la transaction.

Lors du retrait du ou des titres de transport, une signature sera demandée (par le client si retrait en caisses, par l'intermédiaire si autre lieu de retrait). Cette signature rend la vente définitive.

Article 10 : Assurance

L'assurance SNOWRISK est proposée par le cabinet DIOT MONTAGNE.

- elle couvre les frais de recherche, de secours, de transport, de soins, de rapatriement,
- elle rembourse les forfaits de remontées mécaniques et les cours de ski non utilisés,
- elle rembourse les forfaits non utilisés en cas de perte ou de vol, maladie grave ou intempéries,

La durée de l'assurance est la même que la durée de validité du titre de transport.

Le justificatif de commande fait office de justificatif d'assurance.

Article 11 : Tarif « Early Booking PDS » et promotions Les gets Morzine

11.a. Promotion « -20% avant le 31 octobre Les Gets-Morzine – hors vacances scolaire de février » et « Early booking » PDS : ces forfaits à tarif réduit n'ouvrent pas droit à l'attribution de points "Bonus".

11.b Tarif famille Les Gets Morzine

Pour l'achat simultané en ligne d'au moins 4 forfaits Les Gets/Morzine de même durée (6 à 14 jours consécutifs) plein tarif, la Société SAGETS offre aux acheteurs une réduction de 10%.

Ces forfaits à tarif réduit n'ouvrent pas droit à l'attribution de points "Bonus".

Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables avec toutes autres réductions ou promotions.

Article 12 : Forfait saison

Pour l'achat d'un forfait SAISON en ligne, les forfaits sur support "mains libres" seront préparés à l'avance (sous réserve de réception de vos photos d'identité par email à commandes@sagets.fr ou par courrier postal adressé à Maison des Gets). B.P. 28 / F - 74260 LES GETS

Article 13 : Réclamations et service à la clientèle

Les réclamations peuvent être faites :

Par écrit au siège de la société : SAEM SAGETS - Maison des Gets - BP 28 – F 74260 LES GETS

Par téléphone au numéro +33 (0)4 50 75 80 99 / par courrier électronique à l'adresse info@sagets.fr

Par fiche « votre avis nous intéresse » disponible à l'Office de Tourisme.

Article 14 : Détention des données privées et nominatives.

Le Site garantit qu'il ne détient à aucun moment des données confidentielles liées au fonctionnement du système de paiement par carte bancaire. Les données nominatives recueillies par la société SAGETS dans le cadre du traitement des commandes ne seront pas confiées à des entreprises extérieures. L'acheteur et les personnes mentionnées bénéficient conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer au siège de la société SAGETS.

Pour exercer ce droit : envoi d'un mail à commandes@sagets.fr

Article 15 : Loi applicable et litiges

Le présent contrat est soumis à la loi française. Avant tout contentieux judiciaire, les parties s'obligent à recourir à une procédure de conciliation. En cas de contentieux judiciaire, seuls les tribunaux du ressort du Tribunal de Bonneville sont compétents.